

CPC Matériel / Traction

En réponse à la déclaration « métier » de l'UNSA-Ferroviaire,

voici les réponses que la Direction de la Traction

STIF : La Direction de la Traction va s'approprier le nouveau contrat STIF signé récemment, afin d'en mesurer les impacts dans les métiers de la Traction. De façon à nous proposer une présentation lors d'une prochaine instance.

OUIGO : La Direction de la Traction considère qu'elle est concernée dans ce produit uniquement par la répartition de la charge. Elle refuse donc la demande de l'UNSA-Ferroviaire de présenter dans la prochaine CPC M/T, une information sur « OUIGO Like ».

Portail DPX : La Direction de la Traction refuse le « mode déconnecté » pour cette application. Notre délégation regrette que la Direction table sur l'hypothétique déploiement de l'Internet sur le réseau RFN en 2017.

RH00131 : Certains CTT éprouvent des soucis pour obtenir leurs compléments de rémunération. La Direction reconnaît que les CMGA ont parfois des difficultés avec ce complément mais nous demandons de lui faire remonter les soucis des agents concernés.

En complément des échanges et propos tenus lors de cette instance, l'UNSA-Ferroviaire adressera dans les jours qui viennent un courrier à l'Inspecteur Général Sécurité, afin de réactiver le plus rapidement possible une rencontre avec l'UNSA-Ferroviaire. Elle a exhorté la Direction de la Traction à en faire de même.



L'INFORMATION AU FIL DE L'ACTUALITE

UNSA Ferroviaire

56, rue du Faubourg Montmartre • 75009 PARIS

Tél : 01 53 21 81 80 • Fax : 01 45 26 46 65 • federation@unsa-ferroviaire.org

